

ASSEMBLÉE NATIONALE

2 février 2022

DÉMOCRATISER LE SPORT EN FRANCE - (N° 4930)

Adopté

AMENDEMENT

N° AC129

présenté par
M. Cédric Roussel, rapporteur

ARTICLE 10 BIS AA

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le rapporteur partage pleinement l'intention de cet article sur le fond, à savoir soutenir l'exposition du sport au plus grand nombre.

Il pose toutefois des difficultés sérieuses qui nuiraient à sa bonne application.

L'élargissement de la liste par la loi entraîne notamment le risque de son invalidation complète par les autorités européennes, qui examinent la conformité de la liste à la réglementation européenne de façon fine, événement par événement, et exigent une consultation auprès des éditeurs de service avant toute modification.

Le Gouvernement a engagé des travaux de grande ampleur pour rénover la liste, et notamment une consultation publique, dont les conclusions devraient aboutir d'ici quelques mois.

Il est donc proposé de supprimer l'article.